Que faire en cas de refus de reconnaissance d'un accident du travail par l'AAA ?

Réponse courte

Le refus se conteste en deux temps, et le premier n'est pas juridictionnel. La décision du président de l'AAA est acquise à défaut d'**opposition écrite formée dans les quarante jours** de la notification ; cette opposition, sans effet suspensif, est vidée par le conseil d'administration (art. 146 CSS). C'est seulement contre la décision du conseil d'administration que s'ouvre le **recours devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale**, à former sous peine de forclusion dans les quarante jours, par simple requête sur papier libre déposée au siège de la juridiction (art. 128 et 455bis CSS).

Le refus ne suspend pas l'incapacité de travail : le salarié bascule sur le régime maladie ordinaire, avec conservation de la rémunération par l'employeur (art. L.121-6 du Code du travail) puis indemnité pécuniaire de la CNS. La déclaration de l'accident à l'AAA reste au dossier, l'AAA remboursant la CNS si la reconnaissance est finalement acquise.

Définition

Le refus de reconnaissance d'un accident du travail par l'Association d'Assurance Accident (AAA) intervient lorsque l'organisme compétent estime que l'événement déclaré ne répond pas aux critères légaux définis par le Code de la sécurité sociale luxembourgeois. Ce refus prive le salarié des prestations spécifiques liées à la législation sur les accidents du travail, telles que la prise en charge des soins, les indemnités journalières ou les rentes.

Un accident du travail est caractérisé par un événement soudain, survenu par le fait ou à l'occasion du travail, entraînant une lésion corporelle, conformément aux articles 92 à 97 du Code de la sécurité sociale. Le refus de l'AAA signifie que ces conditions ne sont pas remplies selon l'analyse de l'organisme.

Questions fréquentes

L'employeur doit-il accompagner le salarié dans le recours ?

Oui, l'employeur doit accompagner le salarié dans la constitution du dossier de réclamation, assurer la traçabilité des démarches et conserver la documentation relative à l'accident et aux échanges. Cet accompagnement permet de faciliter le recours sans interférer dans les choix du salarié.

Que faire en cas de refus de reconnaissance d'un accident du travail par l'AAA ?

L'employeur informe immédiatement le salarié de ses droits de recours et lui remet une copie de la décision motivée. Le salarié dispose d'un délai de 40 jours pour introduire une réclamation écrite et motivée auprès du Conseil arbitral des assurances sociales (CASS), avec pièces justificatives.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Que faire pendant la procédure de recours ?

Pendant la procédure, si l'incapacité est médicalement reconnue, le salarié relève du régime général de la maladie. L'employeur applique alors les règles de gestion des absences maladie : maintien de salaire pendant 77 jours sur 18 mois, déclaration à la CNS via SECUline.

Quel délai pour contester un refus de l'AAA ?

Le salarié dispose d'un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision pour saisir le Conseil arbitral des assurances sociales. Au-delà, la décision devient définitive. La réclamation doit être écrite, motivée et accompagnée de toutes les pièces justificatives utiles.

Quel rôle pour le Conseil arbitral des assurances sociales ?

Le Conseil arbitral des assurances sociales statue en première instance sur les recours contre les décisions AAA, CNS, CNAP, CCSS. Il évalue les preuves médicales, les circonstances de l'accident et la conformité de la décision. L'appel se fait devant le Conseil supérieur des assurances sociales.

Quels droits du salarié en cas de refus AAA ?

Le salarié conserve ses droits à la couverture maladie (CNS) en cas d'incapacité médicalement reconnue. Il peut introduire un recours dans les 40 jours, demander un avis médical complémentaire, et se faire assister par un délégué syndical ou un avocat. Le maintien de salaire reste dû.

Conditions d’exercice

Chaque étape a son destinataire et son délai propre : viser directement le Conseil arbitral contre une décision présidentielle expose à l’irrecevabilité.

Étape	Destinataire	Forme	Délai	Base légale
Opposition	Conseil d’administration de l’AAA	Opposition écrite, sans effet suspensif	Quarante jours à partir de la notification	Art. 146 CSS
Recours	Conseil arbitral de la sécurité sociale	Simple requête sur papier libre, en autant d’exemplaires qu’il y a de parties	Quarante jours, sous peine de forclusion	Art. 128 et 455bis CSS
Appel	Conseil supérieur de la sécurité sociale	Simple requête sur papier libre indiquant sommairement les moyens	Quarante jours à partir de la notification du jugement	Art. 456 CSS
Cassation	Cour de cassation	Formes de la procédure civile et commerciale	Selon le droit commun	Art. 455 CSS

Le délai est également respecté si la requête est déposée en temps utile auprès d’une institution de sécurité sociale ou d’une autre administration de l’État, à charge pour elle de la transmettre immédiatement (art. 455bis, paragraphe 1er, CSS). Pour les personnes demeurant hors du Luxembourg, il est augmenté des délais de distance de l’article 167 du Nouveau Code de procédure civile.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Modalités pratiques

Deux calendriers se superposent après un refus : celui de la contestation et celui de la paie, qui ne peut pas attendre son issue.

Démarche	Qui agit	Contenu	Repère
Notification	AAA	Décision motivée notifiée à l'assuré ; l'employeur en reçoit copie lorsqu'il est partie	Point de départ des quarante jours
Constitution du dossier	Employeur et salarié	Rapport d'accident, témoignages, certificats médicaux, échanges avec l'AAA	Avant le dépôt de l'opposition
Bascule sur le régime maladie	Employeur	Conservation de la rémunération puis relais par la CNS ; déclaration de l'incapacité	Dès la notification du refus
Opposition puis recours	Salarié	Opposition à l'AAA, puis requête au Conseil arbitral	Quarante jours à chaque étape
Régularisation	AAA et CNS	Si la reconnaissance est acquise, l'AAA rembourse la CNS et prend le relais	À la décision définitive

L'opposition se dépose auprès de l'AAA elle-même ; le recours ultérieur se dépose au siège du Conseil arbitral. La requête indique les nom, prénoms, numéro d'identité, profession et domicile du demandeur, l'objet de la demande et l'exposé sommaire des moyens, et elle est signée par le salarié, son représentant légal ou un mandataire — qui peut être le représentant de son organisation syndicale. La procédure est gratuite : tous les frais des deux juridictions sont à charge de l'État (art. 455 CSS).

Pendant la procédure, si l'incapacité de travail est médicalement reconnue, le salarié relève du **régime général de la maladie**. L'employeur doit alors appliquer les règles relatives à la gestion des absences pour maladie, notamment le maintien du salaire pendant la période légale (article L.121-6 du Code du travail) et la déclaration à la Caisse nationale de santé (CNS).

L'employeur doit assurer la traçabilité de toutes les démarches, conserver la documentation relative à l'accident, aux déclarations, aux échanges avec le salarié et aux décisions reçues, conformément aux obligations de traçabilité et de documentation prévues par le Code du travail et la législation sur la sécurité et la santé au travail.

Pratiques et recommandations

Le refus de l'AAA ne suspend rien : le salarié reste en incapacité de travail et l'employeur doit basculer immédiatement le dossier sur le régime maladie ordinaire, faute de quoi le salarié se retrouve sans indemnisation pendant les mois que dure la contestation.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Les quarante jours courent à partir de la notification, pas de la réception par le service RH. Une décision qui traîne dans un parapheur consomme le délai. L'application stricte du régime de la maladie ordinaire en cas de refus de reconnaissance est essentielle, en assurant la gestion correcte des certificats médicaux, la déclaration des absences à la CNS et le respect de l'égalité de traitement entre salariés.

La sensibilisation des salariés à l'importance de la déclaration immédiate et précise des accidents est également conseillée. L'employeur doit garantir l'encadrement humain et l'accompagnement du salarié tout au long de la procédure, conformément aux obligations de sécurité et de santé au travail (articles L.312-1 et suivants du Code du travail).

Cadre juridique

Référence	Objet
Articles 92 à 97 du Code de la sécurité sociale	Définition et conditions de l'accident du travail
Art. 146 du Code de la sécurité sociale	Décision présidentielle de l'AAA et opposition dans les quarante jours devant le conseil d'administration
Art. 128 du Code de la sécurité sociale	Recours de l'assuré, de l'ayant droit ou de l'employeur contre les décisions du conseil d'administration
Art. 455 et 455bis du Code de la sécurité sociale	Frais à charge de l'État ; requête au Conseil arbitral dans les quarante jours sous peine de forclusion
Art. 456 du Code de la sécurité sociale	Appel devant le Conseil supérieur de la sécurité sociale
Article L.121-6 du Code du travail	Maintien du salaire en cas de maladie
Articles L.312-1 à L.312-9 du Code du travail	Obligations de l'employeur en matière de sécurité et santé au travail
Articles L.251-1 et L.241-1 du Code du travail	Égalité de traitement en matière d'emploi et entre femmes et hommes
Législation sur la sécurité et la santé au travail	Cadre général

Respectez scrupuleusement les délais de recours et documentez chaque étape de la procédure. L'accompagnement du salarié, la traçabilité des démarches et l'égalité de traitement sont essentiels pour préserver les droits de chacun et limiter la responsabilité de l'employeur.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois